



LE BULLETIN DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TRIMESTRIEL - OCTOBRE 2023 - N° 11

Édito

Par Philippe Jourde, chargé de mission auprès de la directrice régionale de l'association nationale de la prévention routière



Réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation, quels que soient les modes de déplacement (voitures, motos, cyclos, vélos, engins de déplacement personnels motorisés ou non, marche à pied) et les voies utilisées (rues, routes, autoroutes) : tel est le projet associatif et la raison d'être de l'association Prévention Routière, créée en 1949 et reconnue d'utilité publique en 1955. Aujourd'hui, les enjeux de mobilité l'emmènent également vers l'ensemble des sujets de société, de l'écologie à l'insertion en passant par le bien-être et la santé.

Notre action se traduit notamment par l'éducation routière des enfants et des adolescents dans les écoles, la formation continue des conducteurs (salariés d'entreprises, seniors, ...) et la sensibilisation auprès du grand public. Rejoignez-nous si vous souhaitez participer à nos actions aux côtés de nos bénévoles pour agir pour une mobilité citoyenne et apaisée dans notre département. Les entreprises et les collectivités sont également les bienvenues pour soutenir notre action en Corrèze (exemple : notre label Ville et village prudents pour les collectivités).

Cet été en Corrèze, les chiffres de l'accidentalité ont été marqués par un mois de juillet mortel avec 2 tués dont un motard et un autre accident mortel en septembre. Les règles de priorité et les limitations de vitesse doivent être scrupuleusement respectées. Enfin, l'attention doit être constante pour éviter de tels drames.

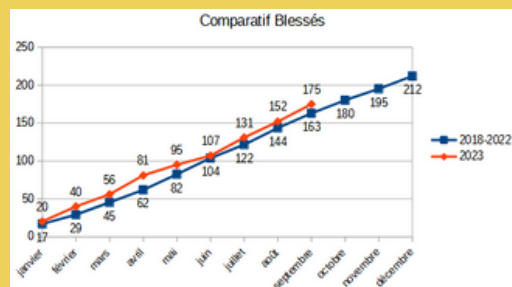
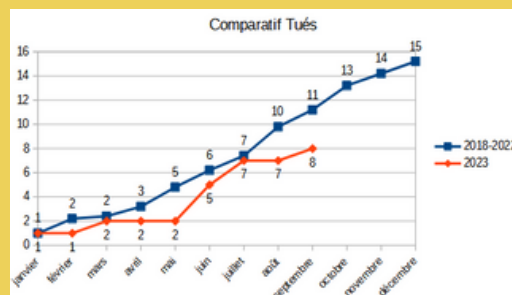
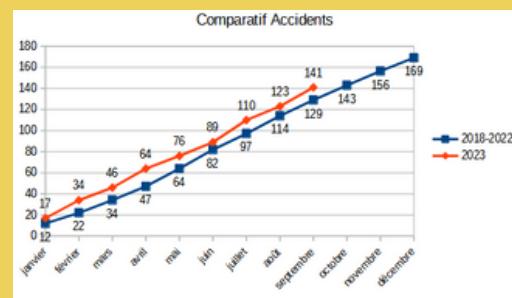
En page 2 est évoqué le nouveau site d'examen du permis de conduire à Tulle, où toutes les conditions sont maintenant réunies pour accueillir au mieux les candidats.

La mission éducation et sécurité routières (MESR) rappelle la dangerosité du phénomène qui survient chaque automne à savoir : la baisse de luminosité et le risque pour les piétons de ne pas être vus. Une action sur cette thématique est d'ailleurs prévue à Tulle fin octobre avec la prévention routière et la police municipale de Tulle (voir agenda page 4).

Un lien vous est également proposé pour retrouver toutes les mesures qui ont été prises lors du dernier CISR* du 17 juillet 2023.

Pour cet automne et pour cette fin d'année, restons prudents sur nos routes corréziennes et attachons-nous à rester vivants !

Bilan accidentalité



*CISR : comité interministériel de la sécurité routière



Du nouveau à l'éducation routière de la Corrèze !

Le centre de passage des permis a été aménagé pour mieux accueillir les candidats.

Près de 1 500 examens (toutes catégories de permis confondues) sont réalisés chaque année sur le bassin de Tulle.

Le centre d'examen principal de Tulle (catégorie B) était situé dans un site distant de la direction départementale des territoires à Tulle, rue du Docteur Valette. Or, depuis le 1er juillet 2021, ce site a été fermé et mis en vente.

Il a été par conséquent décidé d'aménager le centre d'examen de Tulle situé au lieu-dit « Poumaille », jusqu'alors utilisé pour les catégories de permis A (motos) et C (poids lourds) et de regrouper tous les examens du permis de conduire sur ce seul et même site.

Le site de Poumaille comprenait déjà une piste destinée aux examens du permis de conduire « moto » et une autre piste pour les examens du permis de conduire du « groupe lourd ». Mais ce site ne disposait d'aucun local permettant d'assurer les conditions d'accueil et d'hygiène des candidats et des inspecteurs du permis de conduire.

Le projet envisagé comporte la réalisation d'un bâtiment de type modulaire, permettant d'accueillir convenablement les candidats et les inspecteurs du permis de conduire sur ce centre d'examen ainsi que la réfection des pistes d'examen en enrobé.

La direction départementale des territoires remercie la ville de Tulle qui a mis le site à disposition de l'État et qui accompagne et soutient cet aménagement.

Le site est d'ores et déjà opérationnel. Une inauguration est prévue le 6 octobre 2023.



entrée du centre d'examen_crédits photos DDT 19



bâtiment d'accueil des candidats_crédits photos DDT 19



pistes d'examen_crédits photos DDT 19



bâtiment d'accueil et pistes d'examen_crédits photos DDT 19



À l'automne, "entre chien et loups" : le danger d'être piéton !

Changement d'heure, baisse de la luminosité : la mortalité des piétons augmente de près de 50% à l'arrivée de l'automne !

Alors que le passage à l'heure d'hiver interviendra dans la nuit du 28 au 29 octobre 2023, la sécurité routière rappelle aux piétons l'importance de se rendre visible sur les routes et dispense quelques conseils à tous les usagers. Chaque année, cette période est en effet marquée par un pic d'accidentalité de + 50 % des accidents de piétons pour la seule tranche horaire 17 h / 19 h (et + 18 % sur la tranche horaire 7 h / 9 h).

Voir et être vu, conseils aux usagers :

PIÉTONS :

- restez visible en portant un accessoire ; réfléchissant (un brassard par exemple) ou des vêtements de couleur claire ;
- parents, préférez également des vêtements clairs pour vos enfants et des cartables avec dispositifs rétro-réfléchissants ;
- utilisez les passages protégés ;
- traversez en toute prudence.



AUTOMOBILISTES :

- ralentissez à l'approche d'un passage piéton ;
- respectez la priorité " aux piétons ;
- soyez plus vigilant encore là l'approche d'un passage piéton ;
- circulez les vitres sèches et désembuées ;
- respectez les distances de sécurité pour avoir le temps d'apercevoir un piéton qui traverserait entre 2 voitures.

Un piéton ou un cycliste ne doit jamais penser que, parce qu'il voit les autres, il est visible !

" Pour circuler en toute sérénité sur les routes de France "

L'été dernier à Matignon, s'est déroulé le comité interministériel de la sécurité routière (CISR) sous la présidence de la Première ministre. Ce CISR, le premier depuis 2018, expose en 7 grands axes, 38 mesures " protectrices, équilibrées et adaptées aux quotidiens des millions de Français qui partagent les routes de notre pays. "

Il réaffirme une politique de sécurité routière globale, autour des 3 maillons indissociables et complémentaires que sont l'éducation routière, la prévention pour une meilleure perception des risques et la répression des comportements les plus dangereux, avec une attention particulière portée aux victimes et familles de victimes de l'accidentalité routière.

Pour en savoir plus :

<https://www.gouvernement.fr/actualite/comite-interministeriel-de-la-securite-routiere-preside-par-elisabeth-borne>



Agenda des actions à venir :

Octobre :

06 octobre : forum seniors à Égletons, avec la valise alcool, les parcours " stupéfiants " et les ateliers de sensibilisation

12 octobre : action sur la prévention des risques routiers pro à l'entreprise XPO logistique à Brive

13 octobre : action sur la prévention des risques routiers pro à l'entreprise Charal à Égletons

17 octobre : forum au lycée Cabanis à Brive, avec la voiture tonneaux, le module EDPM (engins de déplacement personnel à moteur, ex : trottinette électrique) et le stand " infos permis "

19 octobre : forum risques routiers professionnels pour les élèves de l'école de gendarmerie de Tulle

21 octobre : forum "bien vivre sa retraite" à Brive avec le simulateur de conduite 4 roues et un quiz sur le code de la route

Novembre :

17 novembre : module seniors " à tout âge, sa conduite " avec l'atelier démarches compensatoires, la valise alcool, et la révision ludique du code la route

28 novembre : opération "lumière et vision" en partenariat avec la prévention routière et la police municipale de Tulle, place Albert Faucher à Tulle, un contrôle de l'éclairage des véhicules sera proposé aux usagers, avec un quiz et la distribution d'objets de visibilité

La dernière campagne de la sécurité routière ...



Les chiffres clés :

- en 2022, en France, 24 % des personnes tuées en voiture ne portaient pas leur ceinture de sécurité ;
- le défaut de port de la ceinture, parmi les cas où celui-ci est renseigné, est particulièrement élevé :
 - chez les conducteurs alcoolisés : 35 % des conducteurs tués, contre 12% quand le conducteur n'est pas alcoolisé ;
 - chez les usagers tués de nuit : 29 %, contre 13 % de jour ;
- un quart des enfants tués dans un accident de la circulation routière n'était pas attaché ;
- 28,8 % des conducteurs avouent qu'il leur arrive de ne pas la mettre en ville ou lors de courts trajets.

Source : observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR)

